

Adresse de la société populaire de Tours qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus des fonctions publiques, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Tours qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus des fonctions publiques, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 222-223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30517_t1_0222_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Viteaux, 10 pluv. II] (1)

« Législateurs républicains,

Les sans-culottes de Viteaux savent mieux tracer un sillon et planter un échelas qu'expliquer leurs pensées avec éloquence; si la franchise et l'énergie en pouvaient tenir lieu, ils pourraient se comparer à Cicéron et Démosthène: Viteaux, point presque imperceptible dans la République, n'a peut-être pas été aperçu? Mais il n'a pas laissé que de fournir son contingent pour coopérer à son affranchissement. Il pense, il agit, et s'il rappelle aujourd'hui quelques traits constatant son dévouement pour la chose publique, il est convaincu qu'il n'a fait que son devoir. La réflexion faite lui dicte impérieusement la nécessité d'en faire l'étalage pour exciter l'émulation.

La Bastille renversée, Viteaux prit les armes, se rassembla en comité, et puis, sans interruption, la Société populaire se forma. Fièrre d'être affiliée aux Jacobins, elle s'est modelée sur leurs principes, a souscrit avec eux contre les riches égoïstes et, si elle n'est point encore sur le sommet de la Montagne, elle peut se flatter d'être si éloignée du Marais, que jamais ses exhalaisons ne pourront lui causer de putridité. Elle a repoussé avec horreur tout ce qui visait au fédéralisme, a prêché et entretenu l'union.

Réunie aux Sociétés du district, elle a manifesté dans le tems son vœu pour la Convention montagnarde, la mort de Capet et l'anéantissement de tout genre de despotisme. Ses instructions imprimées de concert et répandues dans les campagnes ont fait expirer le fanatisme sans convulsion; nos saints, argenterie d'église et fariboles dorées sont à la Monnoye.

Sur deux milles âmes au plus, Viteaux a fourni 54 lits complets, plusieurs habits aux volontaires et garni leur portefeuille. A peine a-t-elle compté 400 hommes en état de porter les armes. Eh bien! au premier cri de la patrie en danger, 80 partirent volontaires, 30 s'enrôlèrent dans les troupes de ligne; 112 volèrent aux frontières lors des dernières réquisitions et le restant est prêt au premier signal.

Législateurs, Viteaux n'est pas riche, mais la Société populaire n'a pu retenir son élan sur l'invitation de celle de la Franciade. Elle a ouvert une souscription qui a produit 1050 l. en numéraire et dix marcs d'argenterie déposés au département pour les frais de la guerre; le denier du pauvre nous a tiré des larmes d'attendrissement et de joye, et 6200 l. pour monter et équiper trois cavaliers. Déjà deux jeunes hommes mariés et de belle taille, pris dans son sein, se sont offerts et le troisième vient de s'inscrire. Des commissaires achètent des chevaux et sous peu le ministre pourra les requérir.

Représentants d'un peuple libre, nos cœurs sont à vous; c'est la récompense due au courage et à la vertu: Des esclaves en peuvent-ils dire autant des rois! La Liberté et l'Egalité sont nos divinités, et nous allons élever un temple à la Raison. Restez à votre poste et conservez le comité de salut public jusqu'à ce que la République soit affermie sur des bases inébranlables.

(1) C 293, pl. 969, p. 29.

Périssent le dernier des tirans, et s'il ne faut, pour y parvenir, que nos personnes, nos biens même tout jusqu'à notre désespoir et notre... rage, Parlez....

Vivent la République une et indivisible et la Montagne ».

SIMON, BIDAULT-FLEURY (présid.),
CORTOT (secrét.).

11

La société populaire de Tours demande à la Convention nationale qu'il n'y ait ni prêtres ni nobles dans aucunes fonctions publiques, et qu'ils soient livrés à la nullité politique; cette société demande encore qu'il n'y ait point de trêve avec les aristocrates, point de paix avec les esclaves et point de quartier aux tyrans (Applaudissements).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (1).

[Tours, 20 pluv. II] (2)

« Législateurs,

Un peuple qui a fondé la République au sein des orages saura bien la faire triompher au milieu des combats. Point de trêve avec les aristocrates, point de paix avec les esclaves, point de quartier aux tirans, voilà le cri, voilà le vœu de tous les Montagnards. Eh pourquoi parlerions-nous de paix? Quand avons nous eu plus de salpêtre, plus d'armes, plus de soldats, plus d'énergie? Détruisons les rois, délivrons les peuples, alors, loin de la demander, nous pourrions accorder la Paix, mais la paix de la Liberté, et celle-là est durable comme les droits du peuple et impérissable comme lui ».

GITTON (trésorier), CHALAMEL (présid.),
MARESCHAL (secrét.).

[D'une autre écriture]

Cette Société par une seconde adresse désigne deux sortes d'ennemis de la République qui existent encore: les cy-devant nobles, les prêtres... On ne peut espérer que des hommes élevés dans l'art perfide de tromper et de tyranniser leurs semblables puissent être à jamais ramenés aux principes de la vérité et de l'égalité. Ny prêtres, ny nobles dans aucune fonction publique. Les sans-culottes seuls peuvent accélérer la marche de la révolution, elle ne pourroit que rétrograder si elle étoit confiée à des mains perfides.

Par une troisième adresse la même Société dénonce les lâches égoïstes les muscadins.

« Le territoire françois envahi; les sans-culottes furent les seuls qui marchèrent au combat. Ce sont eux qui ont chassé les armées coalisées et qui ont cimenté de leur sang la liberté publique. Vous avez décrété la levée de 300 000 hommes; les sans-culottes partirent encore et les muscadins ouvrirent à peine leurs portefeuilles pour leur payer des souliers.

(1) P.V., XXXIII, 134. B⁴, 19 vent.; M.U., XXXVII, 328; C. Eg., n° 569; C. univ., 21 vent.; J. Sablier, n° 1187.

(2) C 295, pl. 990, p. 30.

Vous avez décrété que tous les jeunes gens de 18 à 25 ans marcheroient à la défense de la Patrie; les riches ont sçu éluder la loi et tel qui à cette époque auroit rougi de conduire une voiture ou de s'occuper à des travaux utiles et pénibles n'a pas manqué à force de souplesse et d'intrigue de se faire requérir pour travailler dans les ateliers où se fabrique le salpêtre.

L'homme qui est assez lâche pour se refuser à défendre sa patrie peut être assez scélérat pour la trahir. Nous ne pouvons nous défendre de la crainte que de pareils hommes ne dégradent nos salpêtres ou n'incendient nos ateliers au premier revers.

D'ailleurs des mains délicates feront infiniment moins de travail que celle des hommes pour qui la fatigue est un aliment et nous devons vous dire que cette classe d'hommes dont les bras sont si utiles à leur famille a été rejetée avec indifférence par plusieurs salpêtriers.

Cette Société demande que ceux qui ne se sont mis dans les ateliers à salpêtre, ou tous autres que pour éviter de marcher à la défense de la Patrie, soient tenus de se rendre à leurs bataillons dans [la] huitaine sous peine d'être punis comme déserteurs; que les salpêtriers, convaincus de les avoir retenus après la publication de la loi, soient traités comme suspects; que les officiers municipaux qui n'y tiendroient pas la main soient destitués et mis en arrestation ».

Par une 4^e adresse, cette Société informe la Convention de l'ardeur avec laquelle on se livre dans le département d'Indre-et-Loire à la fabrication du salpêtre.

Dans la seule commune de Tours, il a été retiré de son sol depuis le 14 frimaire, 60 milliers de salpêtre qui ont été de suite convertis en poudre à la fabrique de Ripault qui en a déjà fourni à l'armée de l'Ouest 380 milliers et qui en fournira à la République plus de 800 milliers à la campagne prochaine. Il s'en fabrique à cette manufacture 2 milliers par jour et très incessamment la fabrication sera portée à trois milliers.

La Société populaire a fait fouiller dans le lieu même de ses séances et en a retiré 437 livres de salpêtre de première qualité. Elle annonce à la Convention l'envoi d'un échantillon et d'une livre de la poudre qui en est le produit.

Tandis que les lâches emploient leur tems à nous calomnier disent ces patriotes, loin de perdre le nôtre à leur répondre nous nous occupons sans relâche à forger la foudre qui doit écraser les tyrans.

[Non signé].

12

Les administrateurs du district de Tarbes annoncent qu'ils ont célébré l'anniversaire de la mort de Capet, honoré la mémoire du jeune Barra et de l'intrépide Fabre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t); M.U., XXXVII, 328.

[Tarbes, 18 pluv. II] (1)

« Citoyens représentans,

Le jeune Barra et l'intrépide Fabre de l'Hérault ont eu aussi leurs panégyristes, et les hommages des sans culottes de la commune de Tarbes.

L'anniversaire de la mort du tyran a été célébrée avec pompe sur la place de la Révolution, le peuple a donné ce jour-là une marque bien sensible de son amour de la Liberté; un mannequin figurant l'imbécile Capet a été promené sur un chariot dans toutes les rues de la commune, il a été conduit sur la place de la Révolution et c'est là que les citoyens et les citoyennes après avoir fait éclater leur haine contre les tyrans, ont placé cet antropophage sur un bûcher où le feu a été mis par les présidents de toutes les autorités constituées, et les flammes ont aussitôt dévoré cette bête féroce au milieu des cris répétés de : Vive la République, Vive la Montagne.

Citoyens représentans, les fripons les intrigant, les calomniateurs passeront, et la République restera. Vive la Montagne.

Toutes nos communes portent en foule au district l'argenterie des églises. Vive la République. S. et F. ».

LACAY (présid.), P. BORDANAVE fils,
BERVIGUES fils (v.-présid.).

13

La société populaire des sans-culottes de la commune de Fumel, district de Montflanquin, département de Lot et Garonne, annonce que dans 24 heures elle a fait passer à l'armée des Pyrénées orientales 142 draps dont ils ont refusé le prix.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Fumel, 5 vent. II] (3)

« Mandataires du peuple,

Vos collègues près l'armée des Pyrénées-Orientales, pour pourvoir au dénuement de linge des hôpitaux militaires, ont envoyé des commissaires dans notre département pour inviter les citoyens à céder des linceuls pour de l'argent. Les sans-culottes de Fumel, avertis par l'administration de leur district, ont levé dans 24 heures, 142 draps; ils ont dit qu'ils ne vendaient pas à leurs frères, ils ont rejeté l'argent; ils ont fait des offrandes en chemises, bas, souliers et argent; ils ont envoyé l'argenterie et les cloches de leurs églises, ils ont élevé un temple à la Raison et leur curé a abdiqué ses fonctions.

La commune de Fumel n'était composée que d'environ deux mille âmes, elle a cependant plus de 300 volontaires aux frontières. Elle étouffe la sensibilité et l'amour-propre pour ne contempler que la grande famille. Toute notre confiance est dans la Convention nationale.

(1) C 295, pl. 990, p. 40.

(2) P.V., XXXIII, 134. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(3) C 293, pl. 969, p. 30.